

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2012**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 3 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents: Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Corinne CASALS – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT

Excusés: Magali TAFARO (pouvoir à J. NOUET) – Franck ALBANESE

Absent : Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la médiathèque. L'assemblée accepte à l'unanimité.

#### **LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU**

Monsieur SILVESTRE présente en premier lieu le nouveau projet d'aménagement du terrain situé au village classé en zone 2AU et rappelle que pour que ce projet voit le jour, une procédure de modification du PLU est nécessaire pour ouvrir cette parcelle à la construction. Il serait également judicieux de profiter de cette modification pour revoir quelques modifications mineures du règlement du PLU et mettre ce document en compatibilité avec le SCOT.

C.TAPONAT demande quels changements seraient impliqués dans cette modification et rappelle son souhait d'étudier la possibilité d'implantation d'une maison de retraite sur la commune.

G.SILVESTRE précise qu'il n'y aurait que la parcelle au village qui serait ouverte à la construction.

D. PETRONE signale que la commune n'a pas la maîtrise du foncier en ce qui concerne une maison de retraite et serait favorable à ce projet de longue haleine.

J.NOUET n'a rien contre la constructibilité de cette parcelle mais il y a beaucoup de projets qui n'ont pu voir le jour en 2011 et souhaite qu'ils puissent être réalisés en 2012. C'est pour cette raison qu'il est contre la modification du PLU en 2012.

J.P FONTIBUS fait remarquer que la proposition d'aménagement n'a pas beaucoup changé vis à vis de la première proposition, seulement 2 logements ont été supprimés.

Projet d'aménagement : 7 abstentions, 2 contre et 2 pour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification du PLU. Par 9 voix contre et 2 voix POUR la modification du PLU n'est pas acceptée.

#### **APPROBATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE**

Monsieur NOUET présente le projet de règlement de la salle des fêtes aux associations. JP FONTIBUS demande la modification suivante :

– gratuité pour 2 manifestations exceptionnelles par an, l'utilisation en semaine reste exceptionnelle. Cette modification est approuvée à l'unanimité de même que le règlement.

## **CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MEDIATHEQUE**

Monsieur SILVESTRE rend compte de la nouvelle consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre de la médiathèque. La commission travaux s'est réunie afin d'étudier les trois propositions reçues :

- COMPIGNE Architecte : 29 196 € HT d'honoraires
- MEGARD Architecte : 15 200 € HT d'honoraires
- MOLNAR & PICCINATO SARL d'Architecture : 23 500 € HT d'honoraires

La commission a attribué des notes avec les critères d'attribution pondérés suivants :

- La valeur technique à 60% décomposée comme suit :
  - Références en équipements publics, comprenant photos et documents graphiques (10%)
  - Références en aménagements intérieurs, comprenant photos et documents graphiques (10%)
  - Analyse du programme (40%)
- les honoraires à 30%
- Le délai pour un APD (avant projet détaillé) pour le 15 Avril (10%).

Les notes obtenues :

- COMPIGNE 32,38
- MEGARD 71,5
- MOLNAR & PICCINATO 73,12

J.NOUET fait remarquer qu'il y a une différence de 8300 € sur la proposition retenue par la commission.

D.PETRONE pense qu'il n'y a pas de véritable enjeu architectural puisqu'il s'agit de travaux simples de second œuvre, qui ne justifient pas de surpayer de plus de 54% la mission à réaliser par le cabinet retenu par la commission. Il indique donc qu'il votera contre la proposition de la commission.

G.SILVESTRE argumente qu'il y a lieu de porter une réflexion sur l'aménagement intérieur et que ce lieu est à mettre en valeur.

C.LAMBERT s'étonne du coût global estimé : 230 000 €, chiffre qui est largement supérieur à celui annoncé l'année dernière, mais il se ralliera au choix de la commission.

Par 3 abstentions (pouvoir), 1 contre et 8 pour ; la proposition du cabinet MOLNAR & PICCINATO est retenue.

## **PROPOSITIONS DES COMMISSIONS POUR LE BUDGET**

J.NOUET :

- gestion à mettre en place pour la salle associative, aménagement de la cuisine : 1 500 €
- distributeur de sacs pour déjections canines : 300 €
- parcours santé : 22 000 €
- Achat d'un boîtier pour la mise en place du 3ème défibrillateur : 500 €

G.SILVESTRE : cf tableaux ci-joint

#### C.DECOLLONGE :

- matériel de sport pour l'école : en prendre sur les crédits de fonctionnement (7 000 €)
- mobilier scolaire : 2 855,59 €

C.COQUART rend compte des démarches faites auprès des opérateurs pour la fibre optique pour le raccordement de l'école.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- présentation des modifications des demandes d'urbanisme
- changement des seuils de consultation des marchés publics
- délibération concernant le refus d'augmentation des capacités constructibles de 30% : pour refuser il faudra par une étude motivée, justifier de l'impossibilité de réaliser cette surdensification dans le village, et soumettre en consultation publique.
- remerciements de la famille concernant le décès de Maurice FAILLET
- collecteur de vêtements, proposition de l'installer vers la salle des fêtes, Corinne TAPONAT se propose d'être référent auprès de la communauté de communes
- présentation du DBO (débat d'orientation budgétaire) de la communauté de communes
- les associations doivent fournir leur planning pour l'utilisation de la salle associative
- compte-rendu de la réunion avec l'association du restaurant scolaire et le personnel communal
- présentation des cartes réalisées pour envoyer suite à des événements familiaux
- Le syndicat de rivière propose un accompagnement aux particuliers pour la mise en conformité de l'assainissement non collectif suite au contrôle effectué par le SPANC. Cette action du syndicat est subventionnée par la région.

La séance est levée à 23 heures 15.